

Droit de Rennes (1) avant d'entrer à celle de Paris. Très attaché à sa province il avait donné à notre société outre plusieurs comptes rendus deux remarquables études l'une sur la Coutume de finport (*Mémoires*, t. II, 1921), l'autre sur Noël du Fail et le rôle social de la Noblesse (*Mém.*, t. VIII, 1927).

Nous déplorons aussi le décès de M. Eugène DÉPREZ, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes de 1913 à 1941, décès survenu le 19 août 1951. M. Déprez qui appartenait à notre Comité depuis 1928 avait publié dans nos *Mémoires* (t. VII, 1926) un article remarquable sur la querelle de Bretagne de la captivité de Charles de Blois à la majorité de Jean IV.

CONSIDÉRATIONS SUR UN ADJECTIF

(*Episcopus corisopitensis*)

En Cornouaille, en 848, siégeait un évêque du nom de Félix, que Nominoë dépouilla de son siège cette année-là sous l'inculpation de simonie. Dans le texte des *Gesta sanctorum Rotonensium*, écrit entre 868 et 876, probablement vers 870, nous trouvons cet évêque désigné par les mots *episcopum nomine Felicem corisopitensem*. L'adjectif *corisopitensis*, qui n'apparaît dans aucun texte plus ancien, mais que porte encore de nos jours l'évêque de Quimper et de Léon, a-t-il une origine réellement ancienne, antérieure à la rédaction des *Gesta*? La question ne va pas sans intérêt pour l'histoire des premiers siècles bretons. Aussi ne doit-on pas s'étonner que M. François Merlet ait tenu à le traiter à fond en lui réservant une vingtaine de pages dans la deuxième partie — parue dans le récent tome XXXI (1951) de nos *Mémoires* — de sa remarquable étude sur la *Formation des diocèses et paroisses de Bretagne*.

(1) Nommé chargé de cours à la Faculté de Rennes en 1906, agrégé en 1908, titularisé dans la chaire de droit romain le 10 février 1919. M. Olivier Martin a exercé ses fonctions à Rennes jusqu'au 1^{er} novembre 1922, date de sa nomination à la Faculté de Droit de Paris.

Je dois ces précisions à une obligeante communication de M. le doyen Bouzat.

A l'origine se place un souci dont personne ne s'était avisé avant lui. Après avoir prouvé — contrairement à l'opinion reçue sans examen — que la ville de Quimper ne s'est pas nommée en latin *Corisopitum* avant le XIV^e siècle, j'avais insisté sur l'intérêt du qualificatif *corisopitensis*. Exclure l'existence dans les derniers temps de l'Empire romain d'une *civitas Coriosopitum* ou *Corisopitum*, dont le qualificatif épiscopal serait un témoin, c'était se heurter à une grosse difficulté. Je l'avais indiqué (1) : ce mot *corisopitensis*, « il faut qu'on nous dise d'où il vient ». C'est un grand mérite à M. Merlet de ne s'être pas dérobé à cette obligation.

J'espère ne pas déformer ni affaiblir sa doctrine en la résumant comme suit :

Après la mort, en 868, de Conwoion, abbé de Redon, et même dès la fin de 867, ses moines, fidèles à sa pensée, se virent confier la tâche « semble-t-il » (c'est M. Merlet qui parle) de composer à l'intention du pape un « dossier » favorable aux prétentions archiépiscopales de l'évêché de Dol. Il convenait, entre autres choses, de faire voir que le prestige d'une fondation romaine ne manquait pas aux diocèses de la province ecclésiastique dont on sollicitait la reconnaissance officielle. Pour ce faire on recourut à la *Notice des provinces et cités* et, comme presque tous les manuscrits alors connus de ce document administratif portaient le nom, inutilisable ailleurs qu'en Cornouaille, d'une *civitas Coriosopitum* (ou *Corisopitum*), on attribua donc à l'évêque de Cornouaille le titre d'*episcopus corisopitensis*.

C'est bâtir une hypothèse, au demeurant assez vraisemblable, que de se représenter les moines de Redon attachés à établir un dossier pour plaider auprès du Saint-Siège la cause de Dol. Cependant les *Gesta* n'étaient pas une pièce de ce dossier et aussi bien M. Merlet ne va-t-il pas jusqu'à les traiter comme tels. Ils n'ont rien d'un écrit de polémique. Nous savons du reste qu'ils ont été rédigés vers 870. Or M. Merlet confesse que le « dossier » n'a pu être remis à son destinataire qu'entre 878 et 882. Ainsi chacun dans le monastère aurait été invité, dès 870 au moins, dès 867 peut-être, à veiller avec soin sur sa plume, quoi qu'il écrivit, pour ne manquer dans aucun cas aux principes de

(1) *Encore quelques réflexions...* dans *Annales de Bretagne*, t. LII, 1945, p. 57. n. 5.

la maison. Rejeter cette seconde hypothèse, ce serait s'obliger à en avancer une autre, car, enfin, la question subsiste : D'où vient ce *corisopitensis* des *Gesta* ?

D'autre part, jusqu'à 1050 au moins, les évêques de Cornouaille, quand un autre titre qu'*episcopus* simplement leur était donné, continuèrent à être désignés et à se désigner eux-mêmes par une formule en rapport plus ou moins étroit avec *Cornugallia* ou *Cornubia*. L'innovation attribuée par M. Merlet à l'initiative des gens de Redon demeurerait en somme sans effet. Le succès ne survint que dans la deuxième moitié du XI^e siècle. M. Merlet explique la victoire du qualificatif *corisopitensis* après 1050 par l'influence de textes narratifs tels que la *Chronique de Nantes*. Fort bien ; mais de penser qu'on ait voulu à Quimper renoncer à une formule consacrée depuis longtemps sans que le qualificatif concurrent, et qu'on lui préférerait, représentât une authentique tradition ancienne, c'est une hypothèse de plus.

Ma conviction est que, si l'évêque Félix se trouve qualifié de *corisopitensis* dans le texte des *Gesta*, c'est tout bonnement parce qu'il avait coutume de se qualifier ainsi lui-même. En vain nous dit-on que l'évêque Anauveten est appelé *cornogallensis* dans une charte d'Erispoé d'entre 851 et 857, plus de dix ans avant la rédaction des *Gesta*. Il importe de faire attention que Félix avait siégé avant Anauveten, que les événements mentionnés par l'auteur des *Gesta* se placent en 848, et que Félix, prélat d'allégeance franque, avait été déposé par Nominoé au synode de Coëtlev, précisément au bénéfice d'Anauveten. Que celui-ci, personnage d'un bretonisme garanti, ait pris le titre de *cornogallensis*, équivalent à « de Cornouaille », rien de plus naturel ; mais que Félix portât un titre de tradition gallo-romaine, rien de plus normal. Il existait deux traditions différentes. La gallo-romaine l'emporta définitive dans l'usage vers 1080. Pourquoi ? Parce qu'elle était gallo-romaine et que les clercs cornouaillais ralliaient alors sans réserve les bannières de la métropole de Tours.

Et nous voici encore une fois face à face avec le mystère de la *Notice des provinces et cités*. Au fond, pour tenter de dirimer le débat, il faudrait reprendre de très près l'examen des manuscrits et tâcher de démêler les liens qui les unissent. Ma doctrine, favorable à la leçon *Coriosopitum* exige une hypothèse unique : le scribe de l'archétype

aurait omis les Coriosolites parce qu'il les a confondus avec les Coriosopites, cité de nom analogue au leur et qui venait d'être constituée depuis peu. Supposé que, par hasard, un jour, se découvre un manuscrit très proche de l'archétype et présentant la leçon *Coriosolitum*, M. Merlet et les autres adversaires des Coriosopites auraient cause gagnée. Les hypothèses concernant les entreprises des moines de Redon ne perdraient pas pour autant leur fragilité, car il se pourrait que le titre de *coriosopitensis* eût été forgé en toute bonne foi d'après un manuscrit de la *Notice* par un des évêques gallo-francs prédécesseurs de Félix, mais quelque chose d'essentiel serait acquis : la *civitas Coriosopitum* apparaîtrait comme un mythe. Nous n'en sommes pas là.

Pour ce qui est spécialement de l'adjectif, la conclusion de la controverse serait, si on en venait là, que le titre latin conservé au *xx^e* siècle par l'évêque de Quimper et de Léon doit son existence à la bévue d'un scribe obscur de l'administration romaine du Bas-Empire, qui, dans une minute de défaillance, écrivit un *p* au lieu d'un *l*.

Henri WAQUET.

P. S. — Depuis la rédaction de l'article ci-dessus (lequel n'a plus guère qu'un intérêt rétrospectif), M. Merlet a fait une découverte capitale : le manuscrit des *Gesta* ne porte pas l'adjectif *coriosopitensis*. Voilà qui rend inutile son échafaudage d'ingénieuses hypothèses. Voilà aussi qui fortifie singulièrement la thèse Coriosolite. Un obstacle auquel M. Merlet a été le premier à oser s'attaquer tombe sous ses coups opiniâtres. Reste à bousculer celui, déjà affaibli, mais debout encore, qu'oppose aux adversaires des Coriosopites la masse des manuscrits de la *Notice des provinces et cités*.
H. W.

*

Je remercie très vivement mon confrère et ami, M. Waquet, de vouloir bien m'autoriser à écrire, à la suite de sa communication, une note, que je vais m'efforcer de rendre aussi courte que possible, au sujet des objections qu'il a été amené à faire à quelques conclusions de mon travail sur la formation des diocèses en Bretagne.

Je me bornerai donc à quelques explications sur les hypothèses formulées par M. Waquet comme une conséquence (ou comme une induction) de mon système : alinéa « C'est bâtir... »

1^{re} hypothèse. — L'abbaye de Redon s'est attachée à constituer un dossier pour plaider, auprès du Saint-Siège, la cause de Dol. J'adopte en effet cette hypothèse, mais peut-être n'est-il pas inutile de faire remarquer que l'abbé Duine l'a formulée en termes très analogues (*Le schisme breton*, p. 458 ; voir ma note 287), en se fondant sur des données très étrangères aux miennes (notamment sur de fausses lettres du pape Hadrien II), ce qui renforce la probabilité de l'hypothèse, que M. Waquet trouve au surplus assez vraisemblable.

2^e hypothèse. — Je n'ai jamais envisagé que tous les moines de Redon ont reçu, vers 870, la consigne d'employer exclusivement pour Quimper l'adjectif *Corisopitensis*.

Je viens de faire à la Bibliothèque nationale une vérification qui me permet de préciser ma réponse, ce que je n'avais osé faire antérieurement. Il a été admis jusqu'ici (et je m'excuse ne n'avoir pas fait la vérification plus tôt) que l'adjectif *Corisopitensis* figure pour la première fois dans les *Gesta sanctorum Rotonensium*, rédigés entre 870 et 875, et dont l'un des éditeurs, dom Morice, transcrit comme suit le passage où figurerait cet adjectif : « *Elegerunt itaque episcopi duo ex eis, qui Romam pergerent, id est, Susannum, episcopum Venetensem, et alium episcopum nomine Felicem Corisopitensem.* »

Or le manuscrit unique des *Gesta* (Bibl. nat., nouvelles acquisitions latines, 662, XI^e siècle) contient bien la même phrase (f^o 9, r^o). Mais l'adjectif *Corisopitensem* n'y figure pas. Par contre, on lit, en interligne, au-dessus du mot *Felicem* le mot *Corisopiti*.

Le mot *Corisopiti* interligné constitue, à n'en pas douter, une interpolation :

1^o) La construction correcte et la symétrie de la phrase exigeaient *Corisopitensem*, ce qui explique la restitution malencontreuse de l'édition de dom Morice ;

2^o) Plus exactement, la phrase est beaucoup plus correcte si elle s'arrête au mot *Felicem*. Les mots *alium* et

nomine s'expliquent beaucoup mieux si le siège de l'évêque n'est pas indiqué ;

3°) L'écriture du manuscrit est apparemment des environs de 1075, avec la marge qui s'impose, donc postérieure à la rédaction de la Chronique de Nantes. On explique très facilement que le scribe, en se relisant, ait ajouté, en commentaire, le mot *Corisopiti* interligné, pour montrer qu'il n'ignorait pas l'identité de l'évêque Félix, que la Chronique de Nantes désigne expressément comme *episcopus Corisopitensis*.

Observons que Mabillon, qui a donné la première édition des *Gesta*, a bien transcrit *Felicem Corisopiti*, sans signaler l'interligne. Il y a donc eu trois fautes successives, chacune vénielle, mais dont l'ensemble a été grave de conséquences :

1°) Mabillon n'a pas signalé que le mot *Corisopiti* était interligné (*Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. IV, pars secunda, 1680, p. 212). La responsabilité en incombe au copiste utilisé par Mabillon, lequel mérite bien des circonstances atténuantes, vu les méthodes de critique historique de l'époque ;

2°) Les mêmes circonstances atténuantes doivent être accordées à dom Morice, qui a cru, par souci de la symétrie de la phrase, pouvoir restituer *Felicem Corisopitensem* (*Preuves*, I, col. 252 et Mabillon, *op. cit.*, p. 189) ;

3°) Les érudits modernes ont établi les données du problème d'après dom Morice, sans recourir aux sources, et j'ai suivi leur exemple : il faut reconnaître que le recours aux sources nécessite des voyages dont il est difficile de supporter les frais.

La donnée initiale du problème relatif à l'adjectif *Corisopitensis* est donc modifiée considérablement. Le texte original des *Gesta* ne comportait pas cet adjectif. Quant à la vie de saint Conwoion, datée du XI^e siècle par Mgr Duchesne et par M. Lot, et de la fin du X^e siècle (pour des motifs spécieux relatifs au pédantisme du langage) par l'abbé Duine, j'ai une nouvelle raison de croire que la rédaction en est postérieure à la Chronique de Nantes et à l'*Indiculus*. Observons que le nom de Nominoë, qui n'a probablement jamais eu le droit de porter le titre de roi, figure dans les *Gesta* (vers 870-875) sous la forme *Nominoe*, dans la Chro-

nique de Nantes (vers 1050) sous la forme *Nomenoius*, et dans l'*Indiculus* (très peu postérieur à la Chronique de Nantes) sous la forme *Nemenoius*. Il semble bien que la forme *Neomenoius* utilisée dans la vie de saint Conwoion (Morice. *Preuves*, I, col. 230) ne s'explique que par la double utilisation des formes employées par les rédacteurs de la Chronique de Nantes et de l'*Indiculus*. C'est donc par la Chronique de Nantes que nous avons le premier témoignage de l'affectation à Quimper de la graphie *Corisopitum* des manuscrits de la *Notitia Galliarum* (vers 1050).

Il en résulte bien des conséquences. Je me bornerai à en signaler deux :

1°) L'attribution à l'évêque Félix du siège de Quimper devient hypothétique. Il ne faut pas oublier que le passage en question de la Chronique de Nantes (seule source) est plein d'erreurs volontaires (sauf bien entendu ce qui est emprunté aux *Gesta*) : le siège de Salocon de Dol attribué à Alet ; les adjectifs *Dialetensem* et *Ocismoreensem* appliqués respectivement à Alet et à Léon, le nom même de l'évêque *Liberalis*, qu'on a quelque raison de croire emprunté aux actes d'un concile provincial où fut ordonné saint Paternus, évêque de Vannes (cf. R. MERLET, *Chronique de Nantes*, p. LV). Tout cela ne donne pas d'autorité au texte pour l'attribution à Félix du siège de Quimper, et en donne encore moins à l'expression *Corisopitensis* appliquée à Quimper, attribution qui n'apparaît pas antérieurement.

2°) On peut se demander si cette trouvaille ne remet pas en cause le faux que je suppose avoir été commis à Redon vers 870. Il pourrait être tentant de supposer que l'adjectif *Corisopitensis* n'a pas été appliqué à Quimper avant la Chronique de Nantes. Mais il faut observer que :

a) il resterait à expliquer la disparition brusque, vers 870, de l'adjectif *Cornugilensis* dénotant un long usage, et surtout sa suppression systématique dans le seul manuscrit de la vie de saint Guénolé conservé en Bretagne ;

b) dans le passage en question de la Chronique de Nantes, le rattachement supposé d'Alet aux *Diablintes*, attesté par la forme *Dialetensem*, est à rapprocher des gloses de plusieurs manuscrits de la *Notitia*, à partir du x^e siècle, sous la forme *civitas Diablintum quae alio nomine Aliud vel Adala vocatur* (numéros 39, 58 de Mommsen, x^e siècle ; il semble bien difficile de ne pas identifier, avec

Longnon, *Aliud* ou *Adala* et Alet) ou sous la forme *civitas Diablintum id est Carifes* (ou *Carofes*) (numéros 38, 41, 100 de Mommsen, x^e siècle; on rapproche, avec juste raison, *Carifes* de Carfantan, faubourg de Dol; il fallait alors, pour soutenir les revendications de la métropole de Tours, attribuer à la même origine les diocèses voisins et entremêlés d'Alet et de Dol); j'ajoute un sixième manuscrit (n^o 67 de Mommsen, x^e siècle), où on lit : *civitas Diablintum id est Dialintum* : nous sommes proches de la forme *Dialetensis* ;

c) même remarque pour la *civitas Osismorum* de la *Notitia*, transformée, à partir du x^e siècle, en *Oxismorum* ou *Oximensis* (numéros 11, 19, 92, 96, 100 de Mommsen, x^e s.) : le début *Oxi* facilitait le rapprochement avec le *pagus Achmensis* (diocèse de Léon), rapprochement attesté par la *tertia vita* de saint Tudual et admis par le philologue Joseph Loth (on trouve la forme *Oximensem* dans l'*Indiculus*).

L'origine de ces fausses identifications respectives d'Alet et de Léon avec les *Diablintes* et les *Ossismii* de la *Notitia* semble donc devoir être recherchée avant les invasions normandes (soit avec vraisemblance aux environs de 870). Or elles se retrouvent, sous une forme analogue, dans la Chronique de Nantes, en même temps qu'y apparaît, pour la première fois, l'adjectif *Corisopitensis* appliqué à Quimper. Il ne semble donc pas téméraire de chercher une origine commune, comme je l'ai fait, à ces trois fausses identifications, fondées sur les anciens manuscrits de la *Notitia* (vers 870).

En résumé — et c'est ce qui importe le plus — la prétendue *civitas Corisopitum* (distincte de la *civitas Coriosolium* et s'appliquant au futur diocèse de Cornouaille) semble bien un mythe propagé par la Chronique de Nantes et par les textes narratifs qui en dérivent, au même titre que le rattachement à Alet des *Diablintes* et que le rapprochement des *Ossismii* et du *pagus Achmensis*. Je crois avoir donné une explication suffisante de l'adoption à Quimper du qualificatif *Corisopitensis* à la fin du xi^e siècle, adoption entraînant *ipso facto* l'abandon de l'ancien qualificatif latin exprimant « de Cornouaille ». Quant à l'origine de ces fausses identifications, qui me paraît dater de la fin du ix^e siècle, j'en ai proposé une explication, ce qui n'exclut en

rien la possibilité de toute autre explication fondée sur des données nouvelles.

FR. MERLET.

UNE SOURCE NOUVELLE D'INFORMATION POUR L'ÉTUDE DES VERRIÈRES ANCIENNES

On sait que pour préserver les verrières anciennes des bombardements éventuels, le service des Monuments historiques les avait fait déposer en 1939 et abriter en lieux sûrs. Avant leur remise en place, elles ont été nettoyées, restaurées, le cas échéant, et photographiées panneau par panneau.

Ces derniers clichés permettent ainsi pour chaque vitrail, après sa restitution photographique, d'examiner dans d'excellentes conditions les détails de son exécution ainsi que l'iconographie et les inscriptions qui y figurent.

Ce sont donc là des documents extrêmement précieux ; et l'on ne peut que déplorer que, faute des crédits nécessaires, ce remarquable travail de restitution soit loin d'être achevé.

Quelques verrières du Finistère peuvent cependant être dès maintenant étudiées ; et leur examen permet d'apporter plusieurs rectifications notables aux dates publiées et de déceler ou confirmer quelques noms d'artistes.

**

Confort-Meilars : Eglise de Confort. — Dans la maîtresse vitre (entre 1528 et 1542), représentant l'Arbre de Jessé, le roi Joram porte sur le galon de sa tunique : OPUS. R. DI LOUBES, faisant ainsi connaître le maître verrier, dont au XVIII^e siècle, un chanoine de Saint-Corentin, J. de Loubes, était peut-être un descendant.

Ergué-Gabéric : Eglise. — La maîtresse vitre porte l'inscription suivante :

« Ceste vitre fut fecte l'an mil v^e LXXI (1571) et (manque) pour lors fabrique. » En haut de la verrière, date d'une restauration : 1728.